EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

REVISION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
BILAN DE LA CONCERTATION ET APPROBATION

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 27 avril 2007, le Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles L 123.13, L 123.19 et L 300.2 du Code de l'Urbanisme, prescrivait la mise en œuvre d'une seconde procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols et définissait, pour cette mise en œuvre, les modalités de la concertation à organiser.

Par arrêté municipal du 23 novembre 2007 a été prescrite la mise à enquête publique du projet de seconde révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols révisé le 17 novembre 2000 et ayant fait l'objet d'une première révision simplifiée approuvée par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2005.

Pour répondre aux exigences législatives et réglementaires de la procédure de révision simplifiée, la commune a réuni le 4 décembre 2007 l'ensemble des Personnes Publiques Associées.

Le procès-verbal de cette réunion a été annexé, pendant toute la durée de l'enquête au projet de révision simplifiée, ainsi que les avis favorables de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de Clermont-Communauté, de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement et de l'Architecte des Bâtiments de France.

En application des dispositions de l'alinéa 6 de l'article L 300.2 du Code de l'Urbanisme, dans le cadre de la concertation à mener sur la procédure décidée, la commune a organisé le 19 décembre 2007 une réunion publique avec les propriétaires riverains du lieu d'implantation des installations projetées, les associations de quartier, les associations s'occupant de la problématique des Gens du Voyage (Association pour la Promotion des Gitans et Voyageurs en Auvergne – Association de Gestion du Schéma d'Accueil et de l'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme).

Le 11 décembre 2007, le groupe de travail officiel du Plan d'Occupation des Sols a été réuni pour que l'ensemble des membres du conseil, via leurs représentants membres de cette instance, soient informés du projet considéré.

C'est ainsi qu'avant la mise à enquête publique du projet de révision simplifiée, la commune s'est assurée d'un écho favorable à l'égard de ce projet et a pu arrêter le projet définitif de révision simplifiée et le mettre à enquête publique.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Aujourd'hui, conformément aux dispositions de l'article L 123.21.1, le document tel que présenté, est prêt à être approuvé.

Je vous propose donc, en accord avec commission :

- de tirer le bilan de la concertation organisée sur le projet de mise en révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

- d'approuver la deuxième révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, telle qu'elle est annexée à la présente,

- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois, mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- de dire que le dossier de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols approuvée, sera tenu à la disposition du public en Mairie, à la D.A.F.U.R.E., aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'en Préfecture,

- de dire enfin que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mars 2008

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT